

dans l'Empire et avec l'Australie. L'honorable député de Vancouver-Centre a mentionné que nous pourrions importer des peaux brutes de ce pays, ce qui serait à son avantage. De même, nous pourrions importer de l'Australie les fruits séchés pour lesquels nous payons chaque année aux Etats-Unis des sommes énormes d'argent qui pourraient être distribuées dans l'Empire. Il nous a aussi dit que nous pourrions importer du sucre de l'Australie. Un grand nombre de sujets pourraient être discutés lors d'une révision de ce traité et leur importance est suffisante pour que l'on entreprenne ce travail. Si les Australiens, comme l'honorable député de Comox-Alberni le prétend, désirent abroger le traité, ils n'ont qu'à nous donner le préavis de six mois et le rejeter demain. Il n'y a aucun danger de ce côté. Nous pouvons entamer des négociations avec eux dans le meilleur esprit, pour le plus grand bien du commerce interimpérial et afin de garder notre argent dans l'Empire.

Quand l'on a conclu ce traité avec l'Australie, nous n'en approuvions pas toutes les clauses, mais personne d'entre nous n'a voté contre son adoption par cette Chambre. Nous croyions alors,—et nous le pensons encore,—que la classe agricole en acquittait tous les frais. Nous pensions qu'il aurait été possible de négocier une convention donnant les mêmes avantages à la population de la côte du Pacifique, sans pour cela sacrifier autant les intérêts des agriculteurs du Canada. Nous fîmes valoir nos arguments sans réussir pour cela à faire modifier le traité. Nous savons tous que M. Robb, cet admirable citoyen aujourd'hui disparu, revint d'Australie avec des vues différentes sur ce sujet. Si nous avions alors imposé un droit de 8 c. par livre sur le beurre en général et surtout sur le produit américain comme le voulait le bon sens économique, nous aurions pu faire des concessions satisfaisantes à l'Australie sans pour cela détruire l'industrie laitière du Canada, comme l'application du traité à la Nouvelle-Zélande l'a fait. L'honorable député de Red Deer (M. Speakman) a fait un excellent discours plein des meilleurs sentiments à l'égard de tous les intéressés et je conseillerais à l'honorable député de Comox-Alberni de l'étudier; il pourrait peut-être ensuite en faire un dans le même sens...

M. GARLAND (Bow River): Je suggère-rais à l'honorable député de se piquer un peu lui-même avant de terminer ses remarques.

M. DICKIE: Non. Dans son excellent discours, l'honorable député de Red Deer a exprimé des vues que nous ne partageons peut-être pas entièrement, mais il nous a fait ses remarques d'une façon si agréable que nous

[M. Dickie.]

ne pouvons nous empêcher d'admirer sa sincérité, tout en déplorant ses opinions économiques. Son discours a produit cependant une forte impression sur moi et m'a rappelé un point que j'avais oublié. C'est tout ce que j'ai à dire sur cette question. Je m'oppose absolument à l'abrogation du traité avec l'Australie ou à l'adoption de mesures susceptibles d'indisposer ce pays contre la population de la Colombie-Anglaise ou du Canada. L'opposition ne pense pas que l'amendement ait ce résultat; elle voudrait simplement la négociation d'un traité plus avantageux pour l'Australie et pour nous-mêmes. Si le sous-amendement avait pour résultat de renverser le Gouvernement et je ne mets pas cela en doute, le Canada n'aurait pas à en souffrir.

L'hon. M. DUNNING: Monsieur l'Orateur, l'amendement de l'honorable député d'Acadia (M. Gardiner), parlant au nom des groupes de l'extrême-gauche, à la motion demandant à la Chambre de se former en comité des crédits est naturellement une motion de défiance; mais d'après ceux qui l'appuient, elle exprime leurs désirs sur le sujet en discussion. Les défenseurs de l'amendement désirent l'abrogation immédiate du traité australien; ils invoquent, comme motif, que ce traité agit au détriment de l'ensemble de l'industrie agricole, mais à l'avantage d'autres industries et, à l'appui de leurs affirmations, ils citent un grand nombre de chiffres et de détails du pacte même. Je me propose d'examiner la question au point de vue pratique, plutôt que théorique. Le traité australien a-t-il nui aux agriculteurs de notre pays? On trouvera la réponse à cette question, dans la réponse à une autre question. L'importation des produits agricoles de l'Australie a-t-elle été d'une telle nature et d'un tel volume qu'elle pût nuire considérablement à l'industrie agricole de notre pays? J'ai sous les yeux la statistique des échanges commerciaux du Canada. Pour établir le point que je veux mettre en lumière, le mieux serait donc d'indiquer les chiffres des importations qui nous sont venues de l'Australie durant la dernière année financière, terminée le 31 mars 1929. Je vais parler de tous les articles qui, de près ou de loin, pourraient venir en concurrence avec un de nos produits, agricoles ou horticoles. Voici cette statistique en chiffres ronds:

Valeur des produits importés d'Australie durant l'année financière terminée le 31 mars 1929

Pommes. . . . .	\$ 91
Raisin frais. . . . .	5,000
Autres fruits frais. . . . .	2,000
Conserves de fruits. . . . .	93,000
Oignons. . . . .	18,000
Pois. . . . .	280
Graines de semence. . . . .	27
Boeuf. . . . .	97,000